



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2023 - 07 - 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphany JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphany JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Modification du Groupe de Travail « PLUi »

Dans sa séance du 6 octobre 2022, le Conseil Communautaire a mis en place une nouvelle organisation des instances de la Communauté d'Agglomération en créant notamment le Groupe de Travail « PLUi », dans lequel chaque commune est représentée par son Maire, à défaut par un élu délégué par le Maire.

En définitive, ce Groupe de Travail constitue un espace de discussion privilégié sur l'ensemble des thématiques de l'urbanisme, que ce soit celles relatives à la planification : PLUi, mais aussi SCoT et SRADDET, que celles relatives à la réglementation ou la boîte à outils réglementaire, ou encore et de manière systématique, sur les enjeux et l'application du Zéro Artificialisation Nette sur notre territoire.

A l'issue des réunions d'informations faites, en particulier auprès des conseillers municipaux sur ces thématiques, il est apparu opportun de renommer ce Groupe de Travail et d'en modifier sa composition, afin de l'élargir avec un représentant supplémentaire par commune, désigné librement par les maires.

L'objectif est de permettre une meilleure appropriation des thématiques abordées qui sont très évolutives, pour alimenter et éclairer les débats au sein de la Conférence des Maires, avant si nécessaire, des décisions au sein du Bureau Communautaire ou du Conseil Communautaire. Il est précisé que si des votes intervenaient dans ce Groupe de Travail, seuls les maires, ou à défaut l'élu délégué par ce dernier pourraient voter.

Composition du Groupe de Travail « Urbanisme » :

Groupe de travail "Urbanisme"		
Commune	Maire ou élu délégué par le maire	Elu supplémentaire
L'Aiguillon sur Vie	André COQUELIN	Francine ZIMMERLIN
Brem sur Mer	Yann THOMAS	Laurent BARBEAU
Brétignolles sur Mer	Frédéric FOUQUET	Franck TESSON
Coëx	Thierry FAVREAU	Jean CANTIN
Commequiers	Philippe MOREAU	Marie-Thérèse BONNEAU
La Chaize-Giraud	Jean-François BIRON	Christophe PRAUD
Le Fenouiller	Isabelle TESSIER	Laurent POULAIN
Givrand	Laurent DURANTEAU	Sandra MARTINEAU
Landevieille	Isabelle DURANTEAU	Laurent POIRAUDEAU
Notre Dame de Riez	Hervé BESSONNET	Jean-Daniel CROCHET
Saint Gilles Croix de Vie	François BLANCHET	Antoine GASNET
Saint Hilaire de Riez	Kathia VIEL	Jean-Yves LEBOURDAIS
Saint Maixent sur Vie	Jean SOYER	Guylène GUILBAUD
Saint Révérend	Lucien PRINCE	Mickaël DOUCHET

Il est précisé que Nicole BOULINEAU, *Conseillère déléguée au PLUi et animatrice du Groupe de Travail « Urbanisme »* y participe sans voix délibérative.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-40-1 et L.5216-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2022 07 01 du 6 octobre 2022 portant, notamment, constitution et composition d'un groupe de travail PLUi,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail du 24 octobre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de renommer le Groupe de Travail dénommé PLUi, en Groupe de Travail « Urbanisme » au regard des thématiques qu'il apparaît nécessaire d'aborder en séance,

Considérant la nécessité d'élargir la composition du Groupe de Travail « Urbanisme », afin de permettre une meilleure appropriation des thématiques abordées et alimenter et éclairer les débats au sein de la Conférence des Maires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de renommer le Groupe de Travail PLUi en Groupe de Travail « Urbanisme » ;

Article 2 : d'élargir la composition initiale définie ainsi qu'il suit « Maire, à défaut un élu délégué par le Maire » à un élu supplémentaire par commune, sans que ce dernier dispose d'un droit de vote ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,


Isabelle TESSIER

Givrand, le 18 décembre 2023

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 DEC. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

19 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.